



## Application de 2 conventions collective

Par **Elizab57**, le **26/02/2012** à **17:39**

J'ai une question très simple. Un employeur du bâtiment a-t-il le droit d'appliquer deux conventions collectives dans son entreprise, à savoir la CCN des ouvriers du bâtiment pour son personnel ouvrier, et la CCN des ETAM du bâtiment pour son personnel administratif ? Etant entendu que chaque salarié se voit appliquer une seule CCN, celle indiquée sur son bulletin de paye. çà semble logique, mais j'aimerais en avoir confirmation. Merci d'avance pour vos réponses...

Par **P.M.**, le **26/02/2012** à **18:52**

Bonjour,  
Il faudrait avoir l'intitulé précis des deux textes conventionnels à défaut de leur numéro mais a priori, ce n'est pas anormal...

Par **Elizab57**, le **26/02/2012** à **19:12**

OK merci pour votre réponse. Je voulais juste savoir si c'était légal...